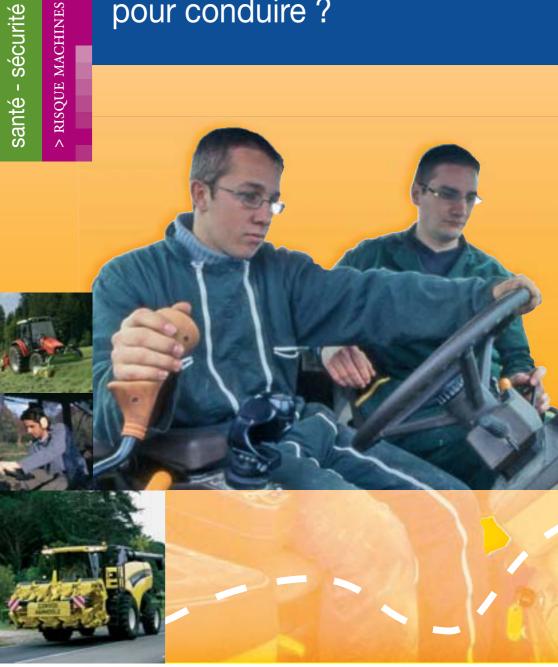
### Conduite des véhicules agricoles

De la route au champ, quel permis et quel âge pour conduire?





# Sur la route

#### Je peux circuler

## **Sans** permis de conduire

- lorsque le tracteur est rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une Entreprise de Travaux Agricoles
  - et
- lorsque le tracteur est utilisé à des fins agricoles



#### Exemples d'usage «agricole»

- Déplacement de matériels dans le cadre des travaux d'une exploitation agricole (semis, travail du sol, traitements des cultures,...)
- Transport des produits de l'exploitation (transport de grains, de bétail, d'engrais...)
- Entretien des parcelles (réfection des clôtures, entretien des haies,...)

Certains chariots à bras télescopique sont réceptionnés en tant que tracteur agricole. Ils relèvent alors des mêmes règles de conduite que ce dernier.

#### **A SAVOIR**

U

La conduite des autres engins\* rattachés à une exploitation agricole ne nécessite pas de permis.

\*moissonneuse batteuse, ensileuse, chariot de manutention



## Je peux conduire dès l'âge de 16 ans :

un tracteur seul

un tracteur attelé à un outil porté

un tracteur attelé à une remorque ou à une machine remorquée une machine automotrice

→ dès lors que la largeur de l'ensemble ne dépasse pas 2,50 m de large









#### Je dois circuler

## avec permis de conduire

lorsque le tracteur n'est pas rattaché à une exploitation agricole, à une CUMA ou à une Entreprise de Travaux Agricoles

#### ou

lorsque le tracteur est utilisé à des fins «non agricoles»



#### Exemples d'usage «non agricole»

- Travaux d'entretien des voiries
- Transport de matériaux à usage non spécifique de l'exploitation (déménagement, sous traitance de transport ou de travaux public,...)
- Défilé de chars
- Démonstration commerciale

# A SAVOIR

Le type de permis de conduire à détenir dépend du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) des différents véhicules formant le convoi.

PTAC du tracteur	Tracteur seul	Avec remorque (PTAC ≤ 750 kg)	Avec remorque (PTAC ≥ 750 kg)
≤ 3500 kg	Permis B	Permis B	Permis E(B) si la somme des PTAC (tracteur+remorque) > 3500 kg Permis E(B) si PTAC remorque > poids à vide du véhicule tracteur
≥ 3500 kg	Permis C	Permis C	Permis E(C)

#### Je dois avoir 18 ans pour conduire :

- tous les véhicules ou ensemble dépassant 2,50 m de large
- un tracteur attelé à une remorque transportant du personnel
- un tracteur attelé à plusieurs véhicules remorqués



# Au champ

# Si je confie mon matériel à un tiers il doit suivre une

## formation pour circuler

Cette formation, qui peut être dispensée par le chef d'exploitation, a pour objectif de donner au chauffeur les connaissances et le savoirfaire nécessaires à la conduite en sécurité.

#### Exemples de points à aborder dans la formation

- Principe de fonctionnement du matériel
- Information sur les risques spécifiques de l'équipement
- Conduite à tenir en cas de panne
- Port éventuel des équipements de protection individuelle





#### **A SAVOIR**

Une autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement est nécessaire pour la conduite de certains équipements de travail par un salarié. Il s'agit d'un examen d'aptitude à la conduite et d'un contrôle de connaissances.

### Exemples de machines nécessitant une autorisation de conduite

- Engins de chantier (tractopelle, tracteur en configuration T.P., bulldozer,...)
- Engins de manutention (chariot automoteur à mât ou à bras télescopique)
- Equipements de levage (plate-forme élévatrice de personnes, grue auxiliaire de chargement,...)

## Il doit avoir 16 ans pour conduire :

- **un tracteur seul** ou attelé à une machine à fonction ou mouvement simple (remorque, benne élévatrice, outil de travail du sol non animé,...)
- une tondeuse à gazon à conducteur porté ou à pied
- un engin automoteur à essieu unique (motoculteur, motobineuse)

### Il doit avoir 18 ans pour conduire :

- un **tracteur attelé à une machine** à fonctions ou mouvements multiples (ramasseuse presse, herse rotative, épandeur de fumier, désileuse, chargeur frontal,...)
- une machine agricole automotrice (moissonneuse batteuse, ensileuse,...)
- un chariot automoteur de manutention
- un engin de travaux publics (tractopelle, minipelle, draineuse,...)



Pour limiter les risques d'accident, la réglementation impose les âges minimum à respecter ainsi que les permis à posséder pour conduire un véhicule agricole sur la route ainsi que sur l'exploitation.

### Sur la route...

Votre circulation est soumise au respect du Code de la Route. Ainsi, conduire un tracteur dès l'âge de 16 ans sans permis de conduire n'est autorisé que sous certaines conditions.



En production agricole,
près d'1 accident sur 6
survient lors de l'utilisation
d'un tracteur ou d'une machine mobile.

## Au champ...



Même sur l'exploitation, tout n'est pas permis. Quand vous CONFIEZ votre matériel à un tiers, qu'il soit salarié ou bénévole, assurez-vous toujours qu'il

possède la formation et l'âge minimum prévu par le Code du Travail.



De la route au champ, la MSA vous accompagne pour votre sécurité.

Pour aller plus loin,
les conseillers en prévention et les médecins
du service Santé-Sécurité au Travail
de votre département se tiennent à votre disposition

MSA Caisse CentraleSanté - Sécurité au TravailLes Mercurialestél. 01 41 63 77 7740, rue Jean Jaurèsfax 01 41 63 72 4693547 Bagnolet Cedexwww.msa.fr

